



**Projet éducatif de territoire
(PEDT)
Communauté de Communes
Faucigny-Glières**

Version finalisée le 13 aout 2018
Avis favorable de la DSDEN le 21 novembre 2018
Avis favorable du DDCS 74 le 21 novembre 2018

SOMMAIRE

CHAPITRE I – Présentation et analyse du territoire..... 4

| | |
|---|----------|
| Situation et spécificités géographiques, démographiques, socio-économiques | 4 |
| Ayze | 4 |
| Bonneville : la mixité d'une ville-centre | 4 |
| Brison..... | 5 |
| Contamine sur Arve | 5 |
| Marignier | 5 |
| Le Petit Bornand les Glières..... | 6 |
| Vougy..... | 6 |
| Les écoles existantes et la répartition des élèves | 7 |
| Ayze | 7 |
| Bonneville | 7 |
| Brison..... | 7 |
| Contamine sur Arve | 7 |
| Marignier | 7 |
| Le Petit Bornand les Glières..... | 7 |
| Vougy..... | 7 |

CHAPITRE II – ÉTAT DES LIEUX 2014-2015 8

| | |
|--|-----------|
| Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Vougy – service Enfance | 8 |
| Site d'Ayze..... | 9 |
| Site de Contamine sur Arve | 10 |
| Site de Vougy/Thuet | 10 |
| Site de Dessy/Pontchy/Bouchet | 11 |
| Site Centre/Champeys | 11 |
| Site des Iles..... | 12 |
| Site du Bois Jolivet | 12 |
| Site de la Maison de l'Enfant | 12 |
| Brison – association Les P'tits Gloutons d'Brison | 13 |
| Marignier – association Marnymômes | 14 |
| Site du Centre..... | 14 |
| Site de Gripari..... | 14 |
| Site du Giffre | 14 |
| Petit Bornand les Glières – association Gestion Cantine..... | 14 |

CHAPITRE III : LA CONCERTATION16

| | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 5 mai 2015 – lancement | 16 |
| 24 juin 2015 – COPIL | 16 |
| Prochaine réunion du COPIL..... | Erreur ! Signet non défini. |

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION POUR 2015-2016.....19

| | |
|---|-----------|
| Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Vougy – service Enfance | 19 |
| API : la nouvelle organisation | 19 |
| Présentation d'une semaine-type pour un enfant de maternelle (PS) :Erreur ! Signet non défini. | |
| Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire : Erreur ! Signet non défini. | |
| Brison – association Les P'tits Gloutons d'Brison | 21 |
| Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire : | 21 |
| Marignier – association Marnymômes | 21 |

| | |
|--|-----------|
| Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire : | 21 |
| Petit Bornand les Glières – association Gestion Cantine..... | 21 |
| Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire : | 21 |

CHAPITRE V : L'INSTANCE DE PILOTAGE DU PEDT.....22

| | |
|------------------------------|----|
| Les membres du COPIL..... | 22 |
| Commissions de travail | 22 |

CHAPITRE VI : LA DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION ET SES MODALITÉS23

CHAPITRE I – Présentation et analyse du territoire

Situation et spécificités géographiques, démographiques, socio-économiques

La Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) est une intercommunalité de 26 569 habitants¹ regroupant 7 communes membres : Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier, Petit Bornand les Glières et Vougy.

Elle est située dans le département de la Haute-Savoie, dans la moyenne vallée de l'Arve, au cœur du triangle Annecy (Préfecture), Annemasse (frontière avec la Suisse) et Chamonix (frontière avec l'Italie).

Elle se situe ainsi à mi-chemin entre Genève et le Mont-Blanc et est intégrée au périmètre du "Grand Genève" (futur pôle métropolitain).

Elle est organisée entre deux pôles de vie : une ville-centre, Bonneville, sous-préfecture et chef-lieu de canton, et la commune de Marignier. Autour, les communes de la CCFG, périurbaines, rurales et de moyenne montagne, accueillent à la fois une urbanisation résidentielle grandissante, une activité agricole, industrielle, culturelle, touristique et de loisirs (balades, randonnées sur chaque relief de part et d'autre de l'Arve, ainsi que le ski nordique à Petit-Bornand-les-Glières et Brison, sur les plateaux des Glières et de Solaison).

Créée au 1^{er} janvier 2006, la Communauté de communes Faucigny-Glières complète l'offre qui était proposée par l'ancien SIVOM de la région de Bonneville (environnement, assainissement non collectif, déchets, programmation des logements sociaux,...) par de nouveaux services transférés par les communes : aménagement de l'espace, développement économique, petite enfance, enfance, jeunesse, prévention, voirie, instruction du droit des sols, création et commercialisation de zones industrielles, médiathèque, crématorium, centre nautique.

Ayze

2 178habitants

La superficie de la commune est de 1048ha.

L'altitude est comprise entre 444 m (zones artisanale et industrielle) et 1863 m (sommet du Môle).

Ayze s'inscrit sur un coteau en plein cœur de la Vallée de l'Arve, qui mêle savoir-faire traditionnel (culture viticole et agricole) et savoir-faire de pointe (lié à la présence de l'activité de décolletage).

La population ayzoise compte de nombreuses catégories socio-professionnelles, des artisans aux fonctionnaires, des ouvriers aux cadres, des professions libérales aux agriculteurs. L'ensemble des secteurs est représenté, primaire, secondaire et tertiaire, avec une prédominance du dernier. Cependant, la présence de trois zones artisanales ou industrielles intercommunales assure une diversité des activités et des emplois.

Bien qu'en croissance continue, cette population a toutefois une légère tendance au vieillissement.

Le village s'est doté, en 2008, d'une nouvelle école ayant une capacité d'accueil relativement importante, permettant d'envisager l'avenir de façon sereine et donnant à l'équipe éducative des moyens adéquats pour assurer l'instruction des jeunes ayzois présents ou arrivants.

Bonneville : la mixité d'une ville-centre, sous-préfecture

13 213 habitants

La superficie de Bonneville est de 2715 ha dont 456 en surface urbanisée et 2259 ha en surface agricole et naturelle.

L'altitude est comprise entre 450 mètres (Hôtel de Ville) et 1877 mètres (Sommet de la Pointe d'Andey).

Bonneville est organisée autour d'un cœur d'origine médiéval, traversée par l'Arve, à la charnière entre le Grand Genève et la Vallée de l'Arve industrielle. Sous-Préfecture, elle dispose de tous les services administratifs : CAF, CPAM, Tribunal, centre des impôts, ainsi qu'une maison d'arrêt dans le quartier du Bois Jolivet.

Sa population a toujours poursuivi une croissance régulière. Néanmoins, une poussée importante est liée aux 3 quartiers d'habitat social qui ont vu le jour dans les années 70 : le Bouchet, les Iles, le Bois Jolivet.

En 2015, le contrat de ville CCFG, quartier prioritaire : « Bonneville : Les Iles – Bois Jolivet – Bellerive » a été conclu et se traduit par des actions en direction de ce quartier, notamment dans le domaine du périscolaire et de l'accueil de loisirs des enfants et des jeunes.

Par ailleurs, sa position de pôle d'équilibre du Grand Genève lui apporte également un dynamisme démographique – foncier et immobilier plus abordables pour les familles qu'en proximité de la frontière ou en amont de la vallée de l'Arve – et une mixité de population importante, aux revenus différenciés – ouvriers de l'industrie, temps partiels administratifs, frontaliers.

Ce contexte se traduit par deux caractéristiques majeures :

¹ Source INSEE : population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018

- Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et le PLH (programme local de l'habitat) identifient un taux de 26% de logements sociaux en 2011 et une proportion importante de familles sous le plafond de ressources HLM, tout en ayant un millier de frontaliers travaillant quotidiennement en Suisse voisine, au pouvoir d'achat supérieur à la moyenne nationale ;
La commune compte :
23,10% de logements sociaux -début 2016-
22% de ménages dont les ressources sont inférieures à 60% des plafonds HLM (pour une moyenne départementale de 18%) –données 2015-
1145 frontaliers -données 2016-

Pour la rentrée scolaire 2018-2019 Bonneville regroupe trois établissements scolaires (Marie Salin/centre ; Champeys) sur une seule structure : L'école Angèle et Jules NICOLLET

Brison

475 habitants

La superficie de la commune est de 1039 ha.

L'altitude est comprise entre 700 m (en bordure du Bronze) et 1936m (sommets du rocher de Leschaux).

Le chef-lieu se situe à dix kilomètres de Bonneville, perché à 1000 mètres d'altitude au terme d'une route panoramique taillée dans le roc de la falaise et surplombant la vallée de l'Arve.

Ramassé autour de la Mairie-École et de l'Église, Brison offre le charme discret des villages de montagne.

En poursuivant la route, on accède à 1500 mètres au Plateau de Solaison dont la renommée dépasse les simples frontières de la commune pour s'inscrire au palmarès des sites propices à un tourisme en liberté.

La vocation agricole du village s'est estompée. À ce jour, on ne compte plus que deux exploitants agricoles fonctionnant en GAEC « La pointe d'Andey » et l'EARL « Les Marmottes ».

L'essentiel des emplois se situe dans la vallée vers laquelle converge quotidiennement bon nombre d'habitants.

Contamine sur Arve

2 096 habitants

La superficie de cette commune est de 692 hectares dont une surface agricole de 400 hectares et 35 hectares de zones d'activités économiques.

L'altitude de la commune est comprise entre 430 mètres et 680 mètres.

Adossée à un coteau ensoleillé et longeant les rives de l'Arve, Contamine bénéficie d'un emplacement favorisé, au milieu d'un secteur dynamique aux portes de l'agglomération annemassienne et desservi par une sortie autoroutière.

Une situation qui permet à cette commune rurale d'allier nature, développement industriel et activités tertiaires, notamment avec la présence d'un lycée agricole équin et l'implantation depuis 2012 du CHAL, le Centre Hospitalier Alpes Léman.

Riche d'un prieuré de type gothique anglais unique en Savoie, du château de Villy, dont les premières pierres datent de 1084, et de maisons fortes de 400 ans d'existence, le patrimoine de Contamine se veut le témoin de 10 siècles d'histoire.

Le groupe scolaire, sur le site du château de Villy, accueille les classes maternelles et élémentaires de la commune. Il est l'objet actuellement d'un très gros chantier, afin de doubler ses capacités et pouvoir accueillir dans les conditions optimales, les élèves dont le nombre va croissant chaque année.

Son ouverture est prévue durant le dernier trimestre de l'année 2018

Marignier

6 641 habitants

La superficie de la commune est de 1997 ha.

L'altitude est comprise entre 478 mètres (Chef-lieu) et 1863 mètres (sommets du Môle).

Située dans la « Moyenne » vallée de l'Arve, au confluent des rivières Arve et Giffre, Marignier est une ville à caractère industriel (décolletage, micro mécanique) qui connaît un développement continu depuis 40 ans.

Marignier a bénéficié de larges plaines pour son développement urbain et économique et, avec ses coteaux exposés plein sud, est une commune de résidence recherchée.

Malgré son développement, Marignier a su conserver des espaces naturels de qualité (zone alluviale des bords de l'Arve, alpages du Môle). La partie ouest de la commune constitue un corridor biologique régional qui relie le massif du Bargy à celui du Môle.

Marignier connaît une vie associative active et dynamique.

La ville de Marignier bénéficie de nombreux services publics : Collège, Brigade de Gendarmerie (commune avec Thyez et Mont Saxonnex), Caserne de pompiers, Maison de retraite (commune avec Thyez), Siège de la circonscription d'action médico-sociale de la Vallée de l'Arve.

Le Petit Bornand les Glières

1 137 habitants

Le Petit-Bornand-les-Glières est plus communément appelé Petit-Bornand.

Le point culminant de la commune est le pic de Jalouvre (2 408 m).

La superficie du Petit Bornand est de 5342 hectares.

Le Petit Bornand est un village de montagne traversé par le Borne, situé dans une grande combe qui est limitée au sud en amont par les « Etroits » (Entremont) et vers le nord en aval par le passage rétréci des « Evaux » (Saint Pierre en Faucigny).

Il est à la fois la plus grande commune du canton de Bonneville et une des plus grandes de Haute-Savoie.

Outre le Crêt (chef-lieu de la commune), le territoire de la commune comprend plusieurs hameaux : Saxias, le Villard, Lavey, Termine, Beffay, Morat, les Lignièrès, le Fond des Prés, Puze, l'Essert, la Ville.

Le centre du Petit-Bornand est peu dense, très lumineux et accueillant. Les grosses bâtisses au charme désuet (pensions, restaurants, commerces) témoignent d'un passé touristique ancien et désormais peu marquant (reconversion en habitat). Seul le presbytère de l'Eglise est inscrit comme monument historique.

Le village est dynamisé par la présence d'un peu plus d'une vingtaine d'associations et maintient une qualité de vie en lien avec le milieu montagnard savoyard.

Au 1^{er} janvier 2019 la commune d'Entremont fusionne avec la commune du Petit Bornand

Le village d'Entremont compte 667 habitants au dernier recensement de 2014. Il se déploie entre 780m et 2020m d'altitude et s'étend sur 18.35km² (1835 hectares avec 31% de forêts communales, soit 572 hectares).

L'école « Tom Morel » compte 3 classes pour 50 élèves.

La nouvelle commune s'appelle : Glières Val de Borne

Vougy

1 536 habitants

La superficie de Vougy est de 399 hectares avec une altitude minimum de 450 mètres et un maximum de 800 mètres.

Vougy se situe dans la vallée de l'Arve, entre Cluses et Bonneville. La commune s'étire entre la rivière Arve et les premières pentes raides qui mènent au Mont-Saxonnex et à Brison.

Vougy est l'alliance idéale entre le développement industriel et la préservation de l'environnement avec des zones naturelles protégées le long de l'Arve. La commune de Vougy consacre 10% de son territoire à cet espace protégé, unique dans la vallée, qui recèle de véritables trésors écologiques.

Au cœur d'une région à fort développement industriel, la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) est une protection nécessaire à l'équilibre écologique de la vallée. Ce poumon essentiel à la sauvegarde de la faune et de la flore demeure la seule zone de la vallée où l'Arve coule encore librement, préservant le niveau et la qualité des nappes alluviales et phréatiques.

Vougy dispose également sur son territoire d'artisans, de commerçants et d'une trentaine d'entreprises, surtout liées au décolletage, constituant un pôle majeur de sous-traitance mécanique.

Depuis 1999, Vougy a connu le plus fort rythme de croissance de population au sein de la CCFG (+ 5% par an, s'expliquant notamment par la réalisation de la ZAC du Grand Bois).

Active, Vougy l'est aussi grâce à un tissu associatif de proximité. Plus d'une dizaine d'associations se développe avec vitalité et propose tout au long de l'année une grande diversité d'activités et de manifestations.

Les écoles existantes et la répartition des élèves²

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : 18

| Établissements | Publics | Privés | TOTAL |
|---------------------|---------|--------|-------|
| Écoles maternelles | 3 | 0 | 3 |
| Écoles élémentaires | 4 | 0 | 4 |
| Écoles primaires | 11 | 0 | 11 |

Ayze

École maternelle publique Clos Chaboud : 69 élèves

École élémentaire publique Lucie Aubrac : 155 élèves

Bonneville

École primaire publique du Bouchet : 215 élèves

École primaire publique des Iles : 220 élèves

École primaire publique de Thuet : 129 élèves

École primaire publique Dessy-Pontchy : 191 élèves

École maternelle publique du Bois Jolivet : 161 élèves

École élémentaire publique du Bois Jolivet : 262 élèves

École élémentaire publique des Champeys : 101 élèves

École primaire publique du Centre/Maria Salin : 187 élèves

➤ Dès septembre 2018 : Regroupement Champey/centre:241 élèves

Mais aussi :

Collège Samivel

Lycée Guillaume Fichet

Lycée professionnel hôtelier François Bise

ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation – ex IUFM)

Brison

École primaire publique : 41 élèves

Contamine sur Arve

École primaire publique du Château de Villy : 256 élèves

Mais aussi :

Lycée professionnel agricole

Marignier

École primaire publique du Giffre : 65 élèves

École primaire publique Pierre Gripari : 252 élèves

École maternelle publique du Centre : 116 élèves

École élémentaire publique du Centre : 228 élèves

Mais aussi :

Collège Camille Claudel

Le Petit Bornand les Glières

École primaire publique Guillaume Fichet : 142 élèves

Vougy

École primaire publique : 179 élèves

² Effectifs de l'année scolaire 2017-2018

CHAPITRE II – ÉTAT DES LIEUX 2017-2018

La Communauté de communes Faucigny-Glières est notamment compétente en matière de périscolaire (matin, pause méridienne, après l'école) et d'extrascolaire (accueil de loisirs pendant les vacances).

Les communes membres de la CCFG ont conservé la compétence liée au domaine scolaire, dans la limite des prérogatives de l'Éducation Nationale.

La CCFG exerce sa compétence « périscolaire et extrascolaire » en régie directe via son service Enfance pour les 4 communes suivantes : Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy.

Dans les 3 autres communes -Brison, Marignier et Petit Bornand les Glières- la CCFG subventionne des associations qui interviennent dans les domaines périscolaires et/ou extrascolaires.

Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Vougy – service Enfance

Le service Enfance est dirigé par un chef de service, appuyé par 4 chefs de secteur :

- accueils périscolaires
- restauration entretien
- restauration animation
- centres de loisirs

Pour rayonner sur le territoire, un découpage en 8 sites a été opéré, avec pour chacun un responsable de site nommé à l'année scolaire :

- Ayze
- Contamine sur Arve
- Vougy/Thuet (Bonneville)
- Dessy (Bonneville)/Pontchy (Bonneville)/Bouchet (Bonneville)
- Centre/Maria Salin (Bonneville)/Champeys (Bonneville)
- Les Iles (Bonneville)
- Bois Jolivet (Bonneville)
- Maison de l'enfant (Bonneville)

Les sites regroupant plusieurs écoles, ou regroupant la maternelle et l'élémentaire, un référent est identifié sur chaque école, pour que soit toujours présent sur le terrain, soit le responsable de site, soit le référent.

Les actions de la CCFG en matière de périscolaire sont guidées par les principes suivants, qui répondent aux principaux besoins identifiés sur le territoire :

- 1) Le bien-être des enfants : limiter la fatigue des enfants en réduisant le temps d'accueil en collectivité ;
- 2) La sécurité des enfants : réduire les perturbations liées aux différentes prises en charge des enfants sur une journée ;
- 3) Le développement d'activités ludiques à visée pédagogique dans les domaines artistique, culturel, sportif, scientifique et environnemental ;
- 4) Les contraintes professionnelles des parents : conserver la souplesse de l'organisation existante ;
- 5) Les contraintes budgétaires de la collectivité : limiter les coûts restant à charge de la CCFG.

Ces principes sont traduits par les actions concrètes suivantes :

- 1) Fermer l'accueil périscolaire à 18h30 / Offrir un temps récréatif et de goûter à tous les enfants, comme un sas entre le scolaire et le périscolaire / Développer l'aide aux leçons pour permettre aux enfants de faire leurs leçons à un horaire adéquat / Conseiller aux parents de limiter les inscriptions de leur enfant à 3 fois par semaine maximum pour l'aide aux leçons ;
- 2) Uniformiser le temps périscolaire après l'école en fondant TAP et AP (dispositif API) ;
- 3) Développer des activités via les animateurs de la CCFG (appel à projets, formations) et les partenaires spécialisés (associations, bénévoles ou indépendants).
- 4) Permettre aux parents de venir récupérer leur enfant à l'heure qu'ils souhaitent pour les activités libres / Ouvrir l'AP du matin à 7h00 à Contamine sur Arve ;
- 5) Solliciter une participation financière des familles dès la fin de l'école à 15h45.

API : l'organisation

Depuis 2015-2016, l'organisation est la suivante :

- Accueil périscolaire le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial. Différentes activités sont proposées par les animateurs. Harmonisation de l'heure d'ouverture (7h00) sauf pour le site de Vougy (6h30).

- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas, selon le quotient familial. Les enfants vont déjeuner sur le site de restauration dont ils dépendent, soit en bus, soit en pédibus. Selon l'heure à laquelle ils sont attendus au restaurant, ils font des jeux libres avant ou après le repas. Les animateurs déjeunent avec les enfants, en se répartissant aux différentes tables, pour permettre une surveillance active.
- Accueil périscolaire du soir, dans le cadre du dispositif API, dès 15h45 : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial. Après un temps récréatif et le goûter fourni par la CCFG et pris en commun, différentes activités sont proposées par les animateurs. Les activités peuvent être libres (sans régularité) ou suivies (avec une régularité sur la période). C'est le parent qui a choisi d'inscrire son enfant aux activités plutôt qu'à l'aide aux leçons, mais c'est l'enfant qui choisit, à l'issue du forum des activités la 1ère semaine de chaque période, les activités qu'il découvrira/pratiquera (en fonction des places disponibles). De nombreux intervenants extérieurs viennent étoffer le panel d'activités proposées. Harmonisation de l'heure de fermeture (18h30).
- Aide aux leçons, dans le cadre du dispositif API : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial (même tarif que les activités). Places limitées. Des animateurs formés spécialement et/ou des enseignants permettent aux enfants d'élémentaire de faire leurs leçons. Lorsqu'ils ont terminé, les enfants participent à des activités ludiques. Mise en place de ce service sur le site d'Ayze. Harmonisation de l'heure de fermeture (18h30).

Ajustements par site :

- Vougy : le transport scolaire en bus organisé par la commune est déplacé à 15h45.
- Maison de l'enfant : pour l'AP du soir, le site rassemble les enfants des écoles Centre-Maria Salin, Champeys et Iles.
- Bois Jolivet : l'AP du soir, comme celui du matin, se déroule sur site et non plus à la MDE.

Les activités réalisées sont par exemple :

- Activités artistiques : chant, éveil musical, percussions, arts plastiques, quilling, mosaïque, couture, éveil corporel;
- Activités culturelles : jeux de scène, anglais, culture brésilienne, cuisine, autour des livres ;
- Activités sportives : football, tchoukball, handball, zumba, relaxation, tennis, vélo, rugby, badminton, pétanque ;
- Activités scientifiques et environnementales : jardinage/découverte faune et flore, sensibilisation aux questions environnementales, archéologie, éducation canine.

Étant précisé que l'enfant peut à chaque instant se soustraire à une activité et choisir de faire un temps calme, de repos, s'il en éprouve le besoin.

Site d'Ayze

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|---|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | Écoles | 20 | 40 |
| Restauration collective | 11h30-13h30 | Mater : MDE à Bonneville Élém : Ste Catherine à Bville | 35 | 95 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | Écoles | 27 | 60 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | Ecole | / | 20 |

Points notables, pour les enfants de maternelle :

- Restauration : afin que les enfants aient des repères, ils sont rassemblés par petits groupes, et les groupes sont identifiés par des pendentifs représentant des personnages de bande dessinée.
- API: pas de forum d'activité car les enfants de cette tranche d'âge sont dans la spontanéité et ont une durée de concentration réduite. Ainsi, les enfants sont réunis chaque jour au début des activités et le programme leur est présenté, pour qu'ils puissent faire leur choix.

Points notables, pour les enfants d'élémentaire :

- AP du matin : la plupart des enfants arrivant seul dans les locaux de l'accueil périscolaire et les familles ayant généralement peu de temps disponible à ce moment, les échanges entre les parents et les animateurs ne sont pas fréquents.
- Restauration : le temps de transport réduit à 15 minutes environ le temps de récréation des enfants après le repas.
- API : instauration d'un livret API permettant d'informer les familles sur les activités pratiquées et accompagnant l'enfant pour qu'il vienne seul dans sa salle d'activité.

Site de Contamine sur Arve

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | École | 22 | 32 |
| Restauration collective | 11h30-13h30 | Salle polyvalente Contamine | 60 | 110 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | Salle polyvalente | 40 | 60 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | École | / | 25 |

La salle polyvalente étant située à proximité immédiate de l'école, tous les déplacements des enfants sur ce site se déroulent à pied.

Points notables, pour les enfants de maternelle :

- Restauration : les enfants de grande section déjeunent, par manque de place dans la salle, avec les enfants d'élémentaire du 1^{er} service.
- Restauration : après le repas, les animateurs emmènent les enfants de petite section pour faire la sieste.

Point notable, pour les enfants d'élémentaire :

- Restauration : les enfants déjeunent en 2 services ; de 11h45 à 12h30 et de 12h30 à 13h15.

Passerelles :

- Des passerelles ont été mises en place entre l'AP et les associations qui proposent des activités sur ces temps périscolaires, afin que les enfants inscrits par leurs parents à ces activités puissent y participer directement, voire réintégrer le temps périscolaire ensuite si besoin.
- Une passerelle est également possible pour les enfants qui participent à l'aide aux leçons; ils sont accueillis en accueil périscolaire pour la dernière demi-heure.

Site de Vougy/Thuet

Thuet

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | École | 6 | 15 |
| Restauration collective | 11h30-13h30 | Salle polyvalente Vougy | 16 | 40 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | École | 14 | 27 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | École | / | 10 |

Point notable :

- Restauration et AP : en concertation avec la directrice de l'école, les animateurs viennent récupérer les enfants dans les classes 5 minutes avant l'heure de sortie afin d'optimiser le passage de relais entre les animateurs et les enseignants.

Points communs :

- Restauration : les enfants de maternelle prennent le bus dès 11h30 pour aller déjeuner ; les enfants d'élémentaire patientent jusqu'à 12h10 environ avant de faire de même.
- Restauration : le service des plats a lieu à table, sauf pour le plat principal pour lequel les enfants d'âge élémentaire se déplacent jusqu'au point de service dédié.

Vougy

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 6h30-8h30 | École | 11 | 14 |
| Restauration collective | 11h30-13h30 | Salle polyvalente Vougy | 40 | 47 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | École | 21 | 19 |
| Aide aux devoirs | 16h30-18h00 | École | / | 14 |

Points notables :

- Au sein de l'école, une salle est dédiée au périscolaire.
- Un transport scolaire en car est organisé par la Commune à 15h45 pour reconduire les enfants inscrits à ce service à proximité de leur domicile.
- AP du matin : les enfants qui en ressentent le besoin ont la possibilité de s'allonger sur des tapis pour se reposer, et/ou d'apporter une collation à manger avant d'aller à l'école.

- Restauration : les enfants de maternelle qui le souhaitent et qui ont emmené leur matériel peuvent se brosser les dents.
- API: au début de chaque période, un forum des activités est organisé afin que l'enfant choisisse une activité à laquelle il souhaite participer.

Site de Dessy/Pontchy/Bouchet

Dessy/Pontchy

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | École de Dessy | 11 | 25 |
| Restauration collective | 11h30-13h30 | Cafétéria ESAT à Bonneville | 30 | 63 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | Écoles | 22 | 40 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | École de Pontchy | / | 25 |

Points notables :

- Groupe scolaire Dessy/Pontchy composé de 2 bâtiments distants : des enfants d'élémentaire à Pontchy, des enfants de maternelle + 1 classe de CP à Dessy.
- AP du matin : un transfert en bus est organisé pour les enfants scolarisés à Pontchy, entre Dessy et Pontchy.
- Restauration : les enfants scolarisés à Pontchy se rendent à pied à la salle de restauration.
- Aide aux leçons : un transfert en bus est organisé pour les enfants d'élémentaire scolarisés à Dessy, entre Dessy et Pontchy.
- Un transport scolaire en car est organisé par la Commune, matin, midi et soir, pour les élèves domiciliés dans le quartier de Bellerive.

Bouchet

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|--|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | École | 10 | 12 |
| Restauration collective | 11h30-13h30 | Mater : MDE à Bonneville Élém : salle poly de Vougy | 26 | 36 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | École | 16 | 17 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | École | / | 18 |

Site Centre-Maria Salin/Champeys

Champeys

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|------------------------------|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | Modulaire de l'école | / | 12 |
| Restauration collective | 11h30-13h30 | Salle Ste Catherine à Bville | / | 60 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | MDE à Bonneville | / | 24 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | École | / | 25 |

Points communs :

- Un modulaire dédié au périscolaire sur chaque école, Centre et Champeys.
- Restauration : compte tenu des effectifs totaux de la salle de restauration Sainte Catherine, 2 services ont été organisés de sorte à avoir un espace de restauration moins bruyant.
- Restauration : les enfants d'élémentaire (Centre et Champeys) se rendent à pied au site de restauration.
- API soir : les enfants sont transportés en bus jusqu'à la Maison de l'enfant.
- Pour anticiper et sécuriser la prise en charge des enfants, les listes d'inscription aux services périscolaires sont affichées chaque semaine, de façon à les porter à la connaissance des enseignants et des ATSEM.

Centre/Maria Salin

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|---|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | Modulaire de l'école | 11 | 9 |
| Restauration collective | 11h45-13h45 | Mater : MDE à Bonneville Élém : Ste Catherine à Bville | 45 | 36 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | MDE à Bonneville | 21 | 10 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | École du Centre | / | 25 |

Points notables :

- AP matin : à la fin de l'accueil, les enfants de maternelle (Maria Salin) sont accompagnés par les animateurs jusqu'à leur porte-manteau pour qu'ils se déshabillent, puis dans leur classe.
- Restauration : après le repas, les enfants de petite section descendent les premiers du bus car ils vont faire la sieste.

Site des Iles

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|-------------------|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | Écoles | 16 | 4 |
| Restauration collective | 11h30-13h30 | MDE à Bonneville | 40 | 45 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | MDE à Bonneville | 30 | 12 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | École élémentaire | / | 30 |

Points notables :

- AP matin : les enfants de maternelle et d'élémentaire sont regroupés et accueillis à l'école maternelle.
- AP matin : ateliers variés en « libre service ».
- Restauration : les enfants de maternelle et élémentaire se rendent à pied au site de restauration.
- Restauration : les enfants ont tout le temps nécessaire de déjeuner car il n'y a pas de second service.
- Restauration : les enfants d'élémentaire ont un temps de récréation dans l'école, avant de partir pour le repas.

Site du Bois Jolivet

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen / jour | |
|------------------------------|-------------|---|-----------------------|-------------|
| | | | maternelle | élémentaire |
| Accueil périscolaire matin | 7h00-8h30 | Écoles | 10 | 20 |
| Restauration collective | 11h45-13h45 | Mater : MDE à Bonneville Élém : IME à Bonneville | 50 | 80 |
| Accueil périscolaire du soir | 15h45-18h30 | Ecoles | 35 | 45 |
| Aide aux leçons | 15h45-18h30 | École élémentaire | / | 18 |

Points notables :

- Restauration : les enfants de maternelle prennent le bus pour se rendre à la Maison de l'enfant ; les enfants de petite et moyenne section arrivent en premier, les grands sections arrivent avec 15 minutes de décalage, afin de gérer des groupes d'enfants plus petits propices au confort de l'enfant.
- Restauration : les enfants d'élémentaire se rendent à pied au site de restauration.

Site de la Maison de l'Enfant

En accueil périscolaire, de 15h45 à 18h30, le site rassemble les enfants des écoles suivantes : Centre, Maria Salin, Champeys et Iles.

Cela représente en moyenne environ 70 enfants par soir.

Points notables :

- Accueil des parents : un même animateur est installé tous les soirs à l'entrée de la Maison de l'enfant afin de contrôler l'identité de la personne venant récupérer l'enfant, de lui indiquer où se trouve cet enfant (selon son activité) et de noter le départ de l'enfant.

La Maison de l'enfant est également le lieu de l'accueil de loisirs du mercredi, après l'école, sauf pour les enfants scolarisés à Vougy qui sont transportés jusqu'à l'accueil de loisirs à Marignier.

En période de vacances scolaires, la Maison de l'enfant est le lieu du Centre de loisirs des enfants d'âge élémentaire, ceux d'âge maternel étant accueillis à l'école des Iles à Bonneville.

Brison – association Les P'tits Gloutons d'Brison

La Commune a obtenu une dérogation au titre de « commune de montagne » afin de libérer 8 mercredis dans l'année scolaire, de janvier à mars. Ces mercredis permettent à la Commune de proposer aux enfants des activités nordiques à la journée.

Suite à la publication du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la commune de Brison a fait le choix de solliciter une répartition des enseignements sur 4 jours.

En effet, l'organisation mise en place depuis 2015-2016 apportait satisfaction au global, malgré les complications variées occasionnées pour les familles, les équipes enseignantes et l'association qui intervient sur les temps périscolaires. L'ensemble de acteurs consultés ont identifié que le bien être de l'enfant n'était pas amélioré par cette nouvelle organisation.

Ainsi, les enseignements ont été, depuis septembre 2017 répartis les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30. Les horaires de la garderie périscolaire restent les mêmes que précédemment, avec un accueil le vendredi soir (qui n'était pas proposé précédemment).

Des activités particulières sont proposées, après les vacances de la Toussaint, après 16h30.

En 2017/2018, l'organisation est la suivante :

- Garderie périscolaire le matin, avant la classe : sur inscription préalable, inscription mensuelle, payant selon deux forfaits distincts. L'accueil a lieu dans la salle polyvalente à côté de l'école.
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, inscription mensuelle, payant au repas. Les repas sont pris dans la salle polyvalente à côté de l'école.
- Garderie périscolaire du soir, après la classe : sur inscription préalable, inscription mensuelle, payant au forfait. Les enfants prennent un goûter fourni par l'association. L'accueil a lieu dans la salle polyvalente à côté de l'école, sauf le vendredi où l'accueil a lieu dans l'école.
- Les mercredis, dans le même esprit que les mercredis libérés précédemment avec le statut de commune de montagne, l'association du foyer de ski de fond propose des activités autour du ski de fond, du biathlon, des raquettes et du fil neige.

Présentation d'une semaine-type pour un enfant de primaire :

| Horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------|---|-------|--|---|----------|
| 7h00-8h20 | Garderie matin | | Certains mercredis : découverte des activités nordiques | Garderie matin | |
| 8h20-8h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 8h30-11h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 11h30-11h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 11h35-13h20 | Pause méridienne avec repas | | | Pause méridienne avec repas | |
| 13h20-13h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 13h30-16h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 16h30-16h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 16h35-18h30 | Garderie soir avec goûter | | | Garderie soir avec goûter | |

Marignier – association Marnymômes

L'organisation commune est la suivante :

- Accueil périscolaire le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la tranche. Les enfants ont la possibilité de prendre un petit-déjeuner jusqu'à 7h30.
- Pause méridienne sans repas : retour possible des enfants à partir de 12h45 mais plus de garderie sur le temps de midi.
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas.
- Accueil périscolaire du soir : sur inscription préalable, payant à la tranche. Les enfants prennent un goûter fourni par l'association.

Site du Centre

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen/jour Maternelle Elementaire |
|----------------------------|----------------------|-------------------|---|
| Accueil périscolaire matin | 6h30 – 8h20 | Marnymômes centre | 38 |
| Restauration collective | 11h30 – 13h30 | Restaurant centre | 154 |
| Accueil périscolaire soir | 16h30 – 18h15 | Marnymômes centre | 55 |

- Restauration : les enfants se rendent à pied jusqu'au site de restauration. 2 services sont organisés.

Site de Gripari

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen/jour Maternelle Elementaire |
|----------------------------|----------------------|----------------------------|---|
| Accueil périscolaire matin | 6h30 – 8h05 | Marnymômes gripari (école) | 43 |
| Restauration collective | 11h45 – 13h30 | Restaurant gripari | 110 |
| Accueil périscolaire soir | 16h – 18h15 | Marnymômes gripari | 48 |

- Restauration : le site de restauration est situé au sein même du groupe scolaire. 2 services sont organisés.

Site du Giffre

| Type d'accueil | Horaires | Lieu | Effectif moyen/jour Maternelle Elementaire |
|----------------------------|----------------------|---------------------------|---|
| Accueil périscolaire matin | 6h30 – 7h55 | Marnymômes giffre (école) | 8 |
| Restauration collective | 11h35 – 13h30 | Restaurant centre | 34 |
| Accueil périscolaire soir | 16h – 18h | Marnymômes giffre (école) | 20 |

- Restauration : les enfants se rendent en bus jusqu'au site de restauration.

Petit Bornand les Glières – association Gestion Cantine

Suite à la publication du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la commune de Petit Bornand les Glières a fait le choix de solliciter une répartition des enseignements sur 4 jours.

En effet, l'organisation mise en place depuis 2015-2016 apportait satisfaction au global, malgré les complications variées occasionnées pour les familles, les équipes enseignantes et l'association qui intervient sur les temps périscolaires. L'ensemble de acteurs consultés ont identifié que le bien être de l'enfant n'était pas amélioré par cette nouvelle organisation.

Ainsi, les enseignements ont été, depuis septembre 2017 répartis les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30. Les horaires de la garderie périscolaire restent les mêmes que précédemment, avec un accueil de loisirs extrascolaire proposé le mercredi à la journée ou à la demi-journée.

A titre expérimental, un accueil de loisirs extrascolaire est proposé en juillet 2018 et fin août 2018.

En 2017/2018, l'organisation est donc la suivante :

- Un transport scolaire en car est organisé par la Commune de 8h à 8h20.
- Accueil périscolaire le matin, avant la classe : sur inscription préalable, inscription à la quinzaine, payant selon deux forfaits distincts. L'accueil a lieu dans une salle dédiée au sein du groupe scolaire.
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, inscription à la quinzaine, payant au repas. Le restaurant se situe au sein même du groupe scolaire.
- Un transport scolaire en car est organisé par la Commune à 16h30.
- Accueil périscolaire du soir, après la classe : sur inscription préalable, inscription à la quinzaine, payant selon deux forfaits distincts. Les enfants prennent un goûter tiré du sac. L'accueil a lieu dans une salle dédiée au sein du groupe scolaire. Les lundis et jeudis des activités particulières sont proposées de 16h45 à 17h30 et dénommées les « ZAP » (les zactivités périscolaires).
- Accueil extrascolaire le mercredi : sur inscription préalable, inscription à la quinzaine, payant selon cinq forfaits distincts et trois tranches de quotient familial. L'accueil est réalisé à la demi-journée matin sans repas, à la demi-journée matin avec repas, à la demi-journée après-midi sans repas, à la demi-journée après-midi avec repas, ou à la journée avec repas.

Présentation d'une semaine-type pour un enfant de primaire :

| Horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--------------------|---|---------|---|---|----------|
| 7h00-8h20 | AP matin | | ALSH Soit 7h00-11h45 Soit 7h00-13h00 Soit 7h00-18h30 Soit 11h45-18h30 Soit 13h00-18h30 | AP matin | |
| 8h20-8h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 8h30-11h45 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 11h45-11h50 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 11h50-13h35 | Pause méridienne avec repas | | | Pause méridienne avec repas | |
| 13h35-13h45 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 13h45-16h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 16h30-16h45 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants et goûter | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants et goûter | |
| 16h45-17h30 | Les ZAP | AP soir | | Les ZAP | AP soir |
| 17h30-18h30 | AP soir | | | AP soir | |

CHAPITRE III : LA CONCERTATION

Avant de lancer officiellement la démarche du PEDT sur le territoire de la Communauté de Communes Faucigny Glières, les élus ont entendu les parents d'élèves et les enseignants au gré des conseils d'école. Ils ont également cherché à connaître le ressenti des équipes d'animation.

En effet, l'organisation retenue depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 a été conçue comme expérimentale, et annoncée comme telle. Il s'agissait d'une année permettant de tester le dispositif et différentes formules.

Puis, en 2017, une nouvelle réglementation permettant le retour aux apprentissages sur 4 jours scolaires est venue réinterroger les modes d'organisation.

1°) Nouveaux rythmes scolaires de septembre 2014 à juin 2017

5 mai 2015 – lancement

La démarche du PEDT a été expliquée et annoncée lors d'une réunion tenue le 5 mai 2015.

Pour cette première réunion, les invitations ont été réalisées aussi largement que possible : élus, services communaux et intercommunaux, directeurs d'école et enseignants, Éducation Nationale, DDSC, CAF, MSA, représentants des parents d'élèves et parents d'élèves intéressés, partenaires et prestataires d'activités, associations intervenant dans le domaine de l'enfance.

Sur la centaine de personnes conviées, 64 étaient présentes pour cette soirée de lancement et de travail.

Il s'agissait essentiellement d'acter le déroulement de la démarche et les objectifs pédagogiques communs.

En vue de la rencontre suivante, toutes les personnes présentes étaient invitées à indiquer si elles souhaitaient ou non être membres du Comité de pilotage (COPIL).

Dans l'intervalle, chaque personne présente ou intéressée a été invitée à transmettre sa contribution, le fruit de ses réflexions, ou ses questions, aux services de la CCFG.

Suite à cette première production, les services de la CCFG ont travaillé à la rédaction d'un avant-projet de PEDT, transmis le 1er juillet 2015 aux services de la DDSC et de la DSDEN.

24 juin 2015 – COPIL

Dès le 5 mai, la date du 24 juin avait été annoncée, permettant à chaque membre du COPIL de la réserver dans son agenda. Cela étant, des invitations ont été envoyées, aux membres du COPIL et aux personnes « oubliées » lors de la première réunion, c'est-à-dire des personnes non conviées qui avaient manifesté leur intérêt pour la démarche entre-temps.

Sur la cinquantaine de personnes conviées, 19 étaient présentes pour cette seconde soirée de travail, parmi lesquelles l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Il s'agissait cette fois de :

- Modifier le cas échéant puis valider l'avant-projet
- Valider les objectifs pédagogiques reformulés en objectifs généraux et objectifs spécifiques
- Décliner ces objectifs en moyens/méthodes
- Arrêter les critères d'évaluation, qualitatifs et quantitatifs, pour chacun

Suite à cette seconde production, les services de la CCFG ont travaillé à la rédaction d'un projet de PEDT, lequel a été transmis, comme convenu en COPIL, par mail à tous les membres du COPIL, puis pour avis aux services de la DDSC et de la DSDEN.

9 mai 2016 – COPIL

A l'aide de questionnaires et recueil de données statistiques, il s'agissait de dresser le bilan d'une première année de fonctionnement.

Les conclusions du groupe de travail sont les suivantes :

- ✓ Activités périscolaires globalement adaptées à l'âge de l'enfant et à ses envies.
- ✓ Le PEDT est devenu le projet éducatif commun pour les temps péri et extrascolaires et est en cohérence avec les projets d'école.
- ✓ Les équipes d'animation et les équipes enseignantes travaillent ensemble et échangent quotidiennement même si la cohérence des activités périscolaires et scolaires peut être améliorée.
- ✓ Les accueils mixtes semblent favoriser l'acquisition de repères pour l'enfant.
- ✓ La sécurité morale, affective et physique de l'enfant semble assurée, avec notamment un encadrement périscolaire globalement qualifié et adapté en termes d'effectifs.

- ✓ Tarifs péri et extrascolaires accessibles car modulés quand cela est possible en fonction des ressources familiales et dans la moyenne des pratiques locales.
- ✓ Dans le cadre de la politique de la ville, l'accès des enfants du Quartier prioritaire (Bonneville) est favorisé par la gratuité des activités API et le travail de terrain conduit par l'équipe de l'animation décentralisée.
- ✓ Les activités sont globalement adaptées à tous les types de handicap, compte tenu des demandes formulées et des moyens à disposition.
- ✓ Les propositions d'activités permettent d'enrichir et de diversifier les temps de loisirs éducatifs des enfants, mais les familles doivent comprendre que le fonctionnement en périscolaire est différent de celui d'un club sportif par exemple.
- ✓ L'éducation à la citoyenneté, la solidarité, la culture et le vivre-ensemble sont des valeurs promues auprès des enfants.
- ✓ Les dispositifs d'aide aux leçons doivent essayer d'amener les parents à s'investir davantage.

Un tableau de synthèse des critères avec les données statistiques a été établis et transmis aux membres du Comité de Pilotage.

15 mai 2017 – COPIL

A l'instar du COPIL de 2016, il s'agissait de dresser le bilan de l'année écoulée.

Davantage de données ont pu être collectées, les demandes statistiques chiffrées ont été affinées et les modèles de sondage établis.

Les conclusions ont été les suivantes :

- ✓ Activités périscolaires globalement adaptées à l'âge de l'enfant et à ses envies.
- ✓ Le PEDT est devenu le projet éducatif commun pour les temps péri et extrascolaires et est en cohérence avec les projets d'école.
- ✓ Les équipes d'animation et les équipes enseignantes travaillent ensemble et échangent quotidiennement même si la cohérence des activités périscolaires et scolaires peut être améliorée.
- ✓ La sécurité morale, affective et physique de l'enfant semble assurée, avec notamment un encadrement périscolaire globalement qualifié et adapté en termes d'effectifs.
- ✓ Tarifs péri et extrascolaires accessibles car modulés quand cela est possible en fonction des ressources familiales et dans la moyenne des pratiques locales ; tarifs pratiqués par les associations plutôt inférieurs à la moyenne.
- ✓ Dans le cadre de la politique de la ville, l'accès des enfants du Quartier prioritaire (Bonneville) est favorisé par la gratuité des activités API et le travail de terrain conduit par l'équipe de l'animation décentralisée.
- ✓ Les activités sont globalement adaptées à tous les types de handicap, compte tenu des demandes formulées et des moyens à disposition.
- ✓ L'éducation à la citoyenneté, la solidarité, la culture et le vivre-ensemble sont des valeurs promues auprès des enfants.

2°) Nouvelle réforme de 2017 : retour possible aux apprentissages scolaires sur 4 jours

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet par dérogation d'organiser les apprentissages sur 4 jours de classe avec un maximum de 6 heures de classe par jour. Ce texte prévoit que la demande soit déposée par la commune et un ou plusieurs conseils d'école, la décision finale revenant au DASEN.

Suite à la parution du décret, dès juillet, les communes de montagne Brison et Petit-Bornand, en concertation avec les équipes enseignantes, les familles et les équipes d'animation ont sollicité avec succès une dérogation auprès du DASEN pour revenir à une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Pour les 5 autres communes membres, une réflexion sur l'organisation de la journée de l'enfant a été conduite en 2017-2018, afin de se positionner sur les rythmes scolaires et périscolaires à compter de septembre 2018.

10 juillet et 4 septembre 2017 – Réunions de travail

Les élus et techniciens des communes membres se sont réunis afin d'élaborer une proposition détaillée (principes d'organisation, horaires, modalités de la consultation) servant de base à une réflexion partenariale sur un possible changement de rythmes scolaires et périscolaires pour 2018-2019.

Les orientations du groupe de travail ont été les suivantes :

- Organiser une concertation auprès des enseignants, des familles, du personnel d'animation, des ATSEM, des enfants : questionnaires, réunions de concertation par commune ;
- Si retour aux 4 jours d'enseignement, proposer un accueil de loisirs le mercredi en journée ;
- Si retour aux 4 jours, conserver uniquement les prestataires intervenant sur le temps périscolaire à titre gratuit, et le système « animateurs intervenants ».

Ainsi, en septembre et octobre 2017, enseignants, parents, animateurs, ATSEM, enfants ont été consultés via des enquêtes quantitatives et qualitatives. Tous se sont largement mobilisés pour répondre aux questionnaires diffusés par les communes. Sur le territoire de la CCFG, 70% des familles ont manifesté leur opinion.

Outre les réunions de concertations organisées par les communes, les instances consultatives du domaine de l'enfance de la CCFG ont été réunies :

La Commission Enfance de la CCFG, composée d'élus des communes s'est réunie le 2 octobre 2017 afin de débattre du sujet.

Le Comité de Concertation des Parents, composé des représentants de parents d'élèves, des équipes enseignantes, des élus communautaires s'est également réuni spécifiquement sur ce sujet le 8 novembre 2017.

27 novembre 2017 – COPIL PEDT exceptionnel

L'objectif de cette réunion était de présenter les résultats de la concertation menée à l'automne. Une large majorité se prononce pour le retour des apprentissages sur 4 jours :

| Commune | Enseignants | Parents | ATSEM | Animateurs | Enfants |
|-----------------------|--|------------|------------|---|------------------------|
| AYZE | 1 école pour 1 école AI = 50% pour | 82,4% pour | 100% pour | Ayze, Bonneville, Contamine, Vougy : 65% pour | 50% pour 50% contre |
| BONNEVILLE | 5 écoles pour 1 école contre 2 écoles AI = 62,5% pour | 82% pour | 86,6% pour | | |
| CONTAMINE SUR ARVE | 100% pour | 87,5% pour | 100% pour | | |
| MARIGNIER | 100% pour avec conditions | 83% pour | 40% pour | | |
| VOUGY | 100% pour | 72,7% pour | 100% pour | | |

Suite à ce processus de concertation, les Maires des communes membres se sont prononcés favorablement au retour à la semaine de 4 jours et ont ainsi sollicité le DASEN pour mettre en place cette organisation. Ce dernier y a répondu favorablement le 8 février 2017.

Une concertation aura lieu avant les vacances de printemps 2019 pour faire une évaluation sur le retour au rythme des 4 jours.

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION POUR 2018-2019

Pour l'année 2018-2019, au sein des 7 communes de la CCFG, les apprentissages scolaires sont organisés sur 4 jours, avec 45 minutes de temps de classe supplémentaires chaque jour.

Un accueil périscolaire est désormais proposé le soir de 16h30 à 18h30, avec un volume d'activités suivies réduit.

Compte tenu des difficultés de recrutement d'un personnel d'animation qualifié, en particulier pour l'aide aux leçons (qui nécessite un animateur par groupe de 10 enfants), la CCFG propose de maintenir ce service dans les quartiers prioritaires et de mettre en place des études surveillées sur les autres sites, avec un taux d'encadrement allégé d'un animateur pour 20 enfants.

Les écoles Centre, Maria Salin et Champeys, situées dans le centre de Bonneville et vieillissantes ont laissé place à un nouveau groupe scolaire neuf, l'école Angèle et Jules Nicollet, qui entre en service en septembre 2018. Les enfants de cette nouvelle structure, spacieuse et adaptée seront accueillis matin et soir dans la salle périscolaire spécifiquement dédiée (au lieu de se rendre à la Maison de l'Enfant en bus).

Compte tenu des effectifs et des locaux disponibles, les enfants élémentaires des Iles, précédemment accueillis le soir à la Maison de l'Enfant resteront au sein de leur école pour le périscolaire. Eviter les déplacements limite la fatigue des enfants.

A Contamine sur Arve, dès l'ouverture du groupe scolaire rénové et agrandi, les enfants seront accueillis à partir de novembre 2018 en périscolaire dans 2 salles spécifiquement dédiées à l'accueil de loisirs et en restauration collective dans un réfectoire adapté.

A Vougy, un restaurant collectif ad hoc prévu d'ouvrir en novembre 2018 accueillera dans un cadre adapté, les enfants de Vougy, Thuet et les élémentaires du Bouchet.

Un accueil extrascolaire est proposé en journée complète le mercredi.

Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Vougy – service Enfance

API : la nouvelle organisation

En 2018-2019, l'organisation mise en place est la suivante :

- Accueil périscolaire le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial. Différentes activités sont proposées par les animateurs. Harmonisation de l'heure d'ouverture (7h00) sauf pour le site de Vougy (6h30).
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas, selon le quotient familial. Les enfants vont déjeuner sur le site de restauration dont ils dépendent, soit en bus, soit en pédibus. Selon l'heure à laquelle ils sont attendus au restaurant, ils font des jeux libres avant ou après le repas. Les animateurs déjeunent avec les enfants, en se répartissant aux différentes tables, pour permettre une surveillance active.
- Accueil périscolaire du soir, dans le cadre du dispositif API, à partir de 16h30 : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial. Après un temps récréatif et le goûter fourni par la CCFG pour les maternels, tiré du sac pour les élémentaires, et pris en commun, différentes activités sont proposées par les animateurs. Les activités peuvent être libres (sans régularité) ou suivies (à partir de la 2^{ème} période). C'est le parent qui a choisi d'inscrire son enfant aux activités plutôt qu'à l'aide aux leçons, mais c'est l'enfant qui choisit, à l'issue du forum des activités la 1^{ère} semaine de chaque période, les activités qu'il découvrira/pratiquera (en fonction des places disponibles). Heure de fermeture à 18h30.
- Aide aux leçons, dans le cadre du dispositif API : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial (même tarif que les activités). Places limitées. Des animateurs formés spécialement et/ou des enseignants permettent aux enfants d'élémentaire des quartiers prioritaires (Bois Jolivet, Iles, Bouchet) de faire leurs leçons jusqu'à 17h30. Lorsqu'ils ont terminé, les enfants participent à des activités ludiques. Ils pourront, avant de démarrer, prendre un goûter tiré du sac. Heure de fermeture : 18h30.

- Etude surveillée, dans le cadre du dispositif API : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial (même tarif que les activités). Places limitées. Pour tous les sites hors quartiers prioritaires. Ce service offre aux enfants du CP au CM2 la possibilité de réaliser un travail personnel en autonomie jusqu'à 17h30, dans un climat favorable à la concentration et sous le regard bienveillant de l'animateur qui pourra les aider le cas échéant. Ils pourront, avant de démarrer, prendre un goûter tiré du sac. De 17h30 à 18h30, les enfants rejoignent l'accueil périscolaire.

Présentation d'une semaine-type pour un enfant de maternelle :

| Horaires | LUNDI | MARDI | Mercredi | JEUDI | VENDREDI |
|-------------|--|-------|----------|--|----------|
| 7h00-8h20 | AP Matin | | ALSH | AP Matin | |
| 8h20-8h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 8h30-11h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 11h30-11h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 11h35-13h00 | Pause méridienne avec repas | | | Pause méridienne avec repas | |
| 13h00 | Selon les sites, transmission des enfants pour une sieste anticipée | | | Selon les sites, transmission des enfants pour une sieste anticipée | |
| 13h30-16h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 16h30-16h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 16h35-18h30 | API activités Récré-Goûter-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent</i> | | | API activités Récré-Goûter-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent</i> | |

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :

| Horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------|---|-------|----------|---|----------|
| 7h00-8h20 | AP Matin | | ALSH | AP Matin | |
| 8h20-8h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 8h30-11h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 11h30-11h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 11h35-13h20 | Pause méridienne avec repas | | | Pause méridienne avec repas | |
| 13h20-13h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 13h30-16h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 16h30-16h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 16h35-18h30 | API activités ou Aide aux leçons/études surveillées Récré-Goûter-Activités OU Récré-Goûter-Leçons-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent (pas avant l'heure indiquée en cas d'activité suivie ou 17h30 en cas d'aide aux leçons/étude surveillée)</i> | | | API activités ou Aide aux leçons Récré-Goûter-Activités OU Récré-Goûter-Leçons-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent (pas avant l'heure indiquée en cas d'activité suivie ou 17h30 en cas d'aide aux leçons)</i> | |

Brison – association Les P'tits Gloutons d'Brison

L'organisation expérimentée dès septembre 2017 a donné satisfaction.
Il a donc été décidé de la reconduire à l'identique pour l'année 2017-2018.

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :

| Horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------|---|-------|---|---|----------|
| 7h00-8h20 | Garderie matin | | Certains mercredis : découverte des activités nordiques | Garderie matin | |
| 8h20-8h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 8h30-11h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 11h30-11h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 11h35-13h20 | Pause méridienne avec repas | | | Pause méridienne avec repas | |
| 13h20-13h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 13h30-16h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 16h30-16h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 16h35-18h30 | Garderie soir avec goûter | | | Garderie soir avec goûter | |

Marignier – association Marnymômes

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :

| Horaires | LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------|---|-------|-------|----------|
| 6h30-8h20 | AP matin | | | |
| 8h20-8h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | |
| 8h30-11h30 | Temps scolaire | | | |
| 11h30-11h35 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | |
| 11h35-13h20 | Pause méridienne avec repas | | | |
| 13h20-13h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | |
| 13h30-16h30 | Temps scolaire | | | |
| 16h30-18h15 | AP du soir | | | |

Petit Bornand les Glières – association Gestion Cantine

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :

| Horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------|---|---------|---|---|----------|
| 7h00-8h20 | AP matin | | ALSH Soit 7h00-11h45 Soit 7h00-13h00 Soit 7h00-18h30 Soit 11h45-18h30 Soit 13h00-18h30 | AP matin | |
| 8h20-8h30 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 8h30-11h45 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 11h45-11h50 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants | |
| 11h50-13h35 | Pause méridienne avec repas | | | Pause méridienne avec repas | |
| 13h35-13h45 | Transmission des enfants aux enseignants | | | Transmission des enfants aux enseignants | |
| 13h45-16h30 | Temps scolaire | | | Temps scolaire | |
| 16h30-16h45 | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants et goûter | | | Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants et goûter | |
| 16h45-17h30 | Les ZAP | AP soir | | Les ZAP | AP soir |
| 17h30-18h30 | AP soir | | AP soir | | |

CHAPITRE V : L'INSTANCE DE PILOTAGE DU PEDT

Les membres du COPIL

Le COPIL du PEDT de la CCFG compte une cinquantaine de membres :

- M le Président de la CCFG
- Mme la Vice-présidente de la CCFG en charge de l'enfance
- Mmes les adjointes aux affaires scolaires des communes membres
- La Direction et les services de la CCFG
- Des animateurs et responsables de site Enfance de la CCFG
- Des représentants des associations Les P'tits Gloutons, Marnymômes et Gestion cantine
- Des représentants des associations sportives et culturelles locales
- Des directeurs d'écoles maternelle, élémentaire et primaire
- L'inspection de l'Éducation Nationale
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale 74
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Des parents d'élèves de différentes écoles et communes

Le COPIL travaille en recherchant le consensus entre tous les partenaires.

Commissions de travail

Les membres actifs n'étant qu'une vingtaine, il n'a pas été nécessaire de créer des commissions de travail. Par ailleurs, chacun pouvait contribuer par écrit au projet de PEDT en transmettant ses messages aux services de la CCFG.

CHAPITRE VI : LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET SES MODALITÉS

Les objectifs pédagogiques communs ont tout d'abord été rédigés en comité de pilotage, en lien avec les axes et actions des projets d'école portés à connaissance. Ils ont été structurés en objectifs généraux, et déclinés en objectifs spécifiques puis en moyens.

L'un de ces moyens est de mettre en cohérence les projets éducatifs et les projets d'école car les acteurs périscolaires n'ont pas tous obtenus la communication des projets d'école. Dans le cadre du PEDT, une demande générale sera formulée envers les directeurs d'établissement primaire afin de rassembler tous les axes identifiés au sein de ces projets d'école, et de réajuster si besoin les objectifs pédagogiques du PEDT en conséquence.

Enfin, le COPIL a déterminé des critères d'évaluation, quantitatifs et qualitatifs, qui se veulent opérationnels mais, de même, des réajustements ne sont pas exclus, notamment lors de la première évaluation mettant en œuvre de ces indicateurs.

Le tableau ci-après regroupe les objectifs, généraux et spécifiques, les moyens et les critères d'évaluation afférents.

| Objectifs généraux | Objectifs spécifiques | Méthodes / Moyens | Critères d'évaluation / Indicateurs |
|--|--|---|--|
| favoriser le bien-être de l'enfant | respecter les besoins de l'enfant et son rythme | proposer des activités adaptées à l'âge de l'enfant | nombre d'activités différentes par tranche d'âge |
| | | proposer des activités adaptées à l'envie de l'enfant | taux de remplissage des activités taux de participation garçons/filles |
| | | permettre aux enfants d'avoir des temps calmes ou de repos | sondage auprès d'un échantillon de parents et d'enseignants sur la fatigabilité des enfants nombre d'enfants qui profitent d'un temps de récupération |
| | assurer la continuité de la journée éducative de l'enfant | mettre en cohérence les projets éducatifs et les projets d'école | nombre de projets d'école transmis au référent PEDT (axes+actions) nombre de projets éducatifs transmis au référent PEDT nombre de points compatibles et incompatibles relevés |
| | | permettre un temps de concertation entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation | nombre de rencontres, formalisées ou non, entre les deux équipes |
| | développer l'autonomie de l'enfant | permettre à l'enfant d'être acteur de son parcours | le choix de l'activité appartient à l'enfant sondage auprès d'un échantillon d'enfants pour connaître leur ressenti sur le dispositif périscolaire |
| | | aider l'enfant à se repérer dans le temps et dans l'espace | sondage auprès d'un échantillon d'animateurs sur la faculté des enfants à se repérer dans la journée et dans la structure (progression) |
| | assurer la sécurité morale, affective et physique de l'enfant | développer un climat de confiance | l'enfant sait identifier les animateurs de sa tranche d'âge l'enfant est capable de solliciter un adulte en cas de problème les familles échangent avec les animateurs |
| | | favoriser l'écoute de l'enfant, la parole et l'échange | l'enfant écoute ses camarades ou les adultes lors des échanges |
| | | assurer un encadrement qualifié et adapté en termes d'effectifs | taux d'encadrement = nombre d'enfants / nombre d'animateurs niveau de diplôme des animateurs au regard des exigences de la DDCS |
| développer l'apprentissage à la vie citoyenne et favoriser la réussite éducative | favoriser l'accès de tous les enfants aux activités proposées (égalité des chances) | pratiquer des tarifs accessibles de par leur montant ou leur adéquation aux ressources des familles | tarifs dans la moyenne des pratiques locales tarifs modulés en fonction du quotient familial et/ou du nombre d'enfants |
| | | dans le cadre de la politique de la ville, favoriser l'accès des enfants du quartier prioritaire de Bonneville | tarification spécifique liée à l'obtention d'un financement de l'État dans le cadre du contrat de ville présence d'interlocuteurs dans les quartiers identifiés nombre d'enfants accueillis dans le cadre de l'animation décentralisée |
| | | adapter les activités à tous les types de handicap, temporaire ou permanent, au cas par cas, selon les moyens à disposition | nombre d'enfants porteurs de handicap temporaire ou permanent ayant souhaité accéder au périscolaire/extrascolaire (restauration incluse) nombre d'enfants porteurs de handicap temporaire ou permanent effectivement accueillis en périscolaire/extrascolaire (restauration incluse) |
| | enrichir et diversifier les temps de loisirs éducatifs des enfants | diversifier les propositions d'activités sportives, culturelles, etc. | nombre d'activités différentes proposées par catégorie |
| | | favoriser la découverte de nouvelles activités et l'éveil pluridisciplinaire | nombre moyen d'activités par enfant et par période |
| | promouvoir les valeurs de l'éducation populaire, à savoir l'éducation à la citoyenneté, la solidarité, la culture et le vivre-ensemble | veiller au respect de chacun et des règles de vie en collectivité | nombre d'incivilités et d'incidents recensés sondage auprès d'un échantillon d'animateurs sur le climat périscolaire |
| | | respecter le matériel et les locaux utilisés | nombre de dégradations recensées |
| | | développer la curiosité, l'esprit critique | nombre d'enfants capables de donner leur avis sur une activité nombre d'enfants qui participent à des activités qu'ils ne connaissent pas |
| | | garantir la neutralité et la laïcité | absence de prosélytisme de la part des animateurs, intervenants, enseignants absence d'activités à caractère religieux respect des croyances des enfants et de leurs parents, y compris lors des repas |
| | | valoriser le vivre-ensemble | nombre d'échanges entre structures, de passerelles, d'actions collectives, d'actions intergénérationnelles mixité sociale, mixité filles/garçons, intégration des enfants porteurs de handicap |
| favoriser la réussite éducative | permettre aux enfants d'apprendre leurs leçons | nombre d'enfants demandeurs | |



Communauté de Communes Faucigny Glières

56, Place de l'Hôtel de ville - (F) 74130 BONNEVILLE
Tél : 04.50.97.51.58 - Fax : 04.50.97.51.73 - Courriel : courrier@ccfg.fr

Correspondant PEDT

Catherine GAGE, Directrice générale adjointe des services
Tél : 04.50.25.22.11 – Courriel : c.gage@ccfg.fr